PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2021

SEANCE ORDINAIRE DU 08 NOVEMBRE 2021

L'An Deux Mille Vingt et un, le 08 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Bruno CLEMENT, Maire.

Présents: M. CLÉMENT Bruno, Mme GIRAUDEAU Isabelle, M. FAURE Christian, Mme RASTOLL Fabienne, M. DARMÉ Patrick, Mme TICHANÉ Mélanie, M. MÉNARD Éric, Mme PELLEVRAULT Patricia, M. DELTEIL Bernard, Mme ARTOLA Mirentxu, M. PLACÉ Pascal, Mme POUPON Bénédicte, M. SAÏGHI Sylvain, Mme LAMEIRA Béatrice, M. LAROCHE Dominique, Mme BETILLE Lydia, M. LAOUILLEAU Didier.

Absents ayant donné pouvoir : M. PEYRACHE Samuel à M. DELTEIL Bernard, Mme BALESDENS Jennifer à M. FAURE Christian, M. ROISIN Gaylord à Mme POUPON Bénédicte.

Absents: Mme CHERGUI Sadrina, Mme LÉONARDI Gaëlla, Mme LACAMPAGNE Marie-Christine.

Secrétaire de séance : Mme RASTOLL Fabienne

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

DELIBERATION 2021-11-001 REMBOURSEMENT ANTICIPE ET RENEGOCIATION D'EMPRUNTS

Les projets du mandat sont riches, porteurs et structurants pour l'avenir de Saucats.

En effet, la situation de Saucats, au croisement d'une évolution soutenue mais maîtrisée de sa population et de besoins nouveaux, nécessite de réfléchir à de nouveaux investissements afin de répondre aux besoins de notre population.

C'est en ce sens qu'un certain nombre de projets sont nés (CAB, plaine des sports, maison des associations reconstruction d'une salle des fêtes, City stade, skate Park, création d'un nouveau cimetière, d'un nouveau CTM adapté et fonctionnel...)

Pour cela et dans l'anticipation du financement de ces projets, il a été décidé de renégocier trois de nos emprunts actuels détenus auprès du Crédit mutuel (Arkera).

Cette renégociation a un double impact. D'une part faire baisser le taux d'intérêt pratiqué actuellement et bénéficier des faibles taux actuels mais aussi de reprofiler notre dette. Ainsi, nos échéances annuelles, en capital, seront davantage lissées en passant pour ces trois emprunts d'environ 133 000 € par an à 54 800 € par an. Ce qui permettra d'emprunter plus facilement pour le financement des projets à venir.

Aussi, Monsieur le Maire propose de passer de la situation actuelle :

CREDIT MUTUEL 0573622894701	CAB 3	2,40%	LEP +1,40	2027	212 666,92 €
CREDIT MUTUEL 0573622894702	CAB 5	3,50%	Fixe	2027	225 000,11 €
CREDIT MUTUEL 0573622894703	CAB 2	2,40%	LEP +1,40	2028	337 333,46 €

TOTAL CAPITAL RESTANT DU

775 000,49 €

A la situation suivante (y compris 47 482,50 € de frais d'indemnité de remboursement anticipé) :

CREDIT MUTUEL (ARKEA)	RENEGO	0,79%	Fixe	2036	822482, 99€

Il convient d'intégrer cette demande d'un nouvel emprunt au budget 2021 communal, contracter pour le remboursement de trois autres en cours et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de cette renégociation et la contractualisation d'un emprunt.

Résolution : Après avoir entendu les explications qui précèdent, le Conseil Municipal décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à contacter un nouveau prêt et à signer toutes les formalités nécessaires comme cité-ci-dessus.

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 2 Mme BETILLE Lydia, M. LAOUILLEAU Didier.

DELIBERATION 2021-11-002 DECISIONS MODIFICATIVES N°4

Monsieur le Maire expose que suite à la renégociation des emprunts, il est nécessaire d'inscrire ce nouvel emprunt au Budget 2021 de la commune.

Par ailleurs, suite à la recommandation du médecin de prévention, nous profitons de cette décision modificative pour apporter un transfert de crédit afin d'acheter des fauteuils adaptés pour les agents.

Pour cela, les modifications suivantes sont nécessaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
023 - Virement à la section d'investissement		- 47 482,50 €	
042 – Opération d'ordre	6682 – Indemnités de réaménagement d'emprunt (pour ordre)	+47 482,50 €	
TOTAL		+ 0,00 €	+ 0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
021 – Virement de la section de fonctionnement			- 47 482,50 €
16 Emprunts et dettes assimilées	166 Refinancement de dette		+ 775 000,49 €
040 - Opération d'ordre	1641 Emprunt en euros		+47 482,50 €
16 Emprunts et dettes assimilées	166 Refinancement de dette	+775 000,49 €	
21 Immobilisations corporelles (Opération 64)	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	- 2 000,00 €	
21 – Immobilisations corporelles	2184 – Mobilier (opération 65)	+ 2 000,00 €	
TOTAL		+775 000,49 €	+ 775 000,49 €

<u>Résolution</u>: Après avoir entendu les explications qui précèdent, le Conseil Municipal décide :

> **D'approuver** la décision modificative n°4.

Pour : 18

Contre: 0

Abstentions : 2 Mme BETILLE Lydia, M. LAOUILLEAU Didier.

DELIBERATION 2021-11-003 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

<u>CREATION D'UN EMPLOI PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (CAE)</u>

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit pour ce recrutement une aide de l'Etat de 65% dans la limite de 30 h pour une durée de contrat d'un an.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Maire propose de créer à compter du 25 octobre 2021 un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Un animateur

Durée hebdomadaire de travail : 35 heures

Durée des contrats : un anRémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et des contrats de travail à durée déterminée avec la personne recrutée.

Résolution : Après avoir entendu les explications qui précèdent, le Conseil Municipal décide :

> D'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à la modification du tableau des emplois.

Pour : 20 Contre : 0

Abstentions: 0

DELIBERATION 2021-11-004 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU POUR L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire propose de réaliser une étude diagnostic du réseau hydraulique d'eaux pluviales.

Ce diagnostic, permettra à la collectivité de connaître l'état de l'intégralité de son réseau.

En effet, afin de répondre à des problèmes récurrents d'inondation par un dysfonctionnement du réseau pluvial et des phénomènes de ruissellement et remontée de nappes, la commune a décidé d'engager une réflexion qu'elle souhaite voir transformer en projet opérationnel à court terme pour réduire le risque sur les personnes et la vie communale. Ces problèmes d'inondation touchent particulièrement certains quartiers de la commune.

Il a été ainsi décidé d'étudier le schéma directeur des risques d'inondation par les eaux pluviales et remontée de nappe.

Cette approche du schéma directeur des eaux pluviales intégrant une approche de gestion du risque permettra aux élus de positionner leur niveau de responsabilité selon les aléas et de justifier les engagements financiers sur des objectifs de protection définis.

Cette étude permettra également aux services communaux de s'organiser en cas de crise et préparer le retour à la « normal » dans les meilleures dispositions.

Il s'agit pour la commune :

- d'appréhender l'état du réseau pluvial et les points de dysfonctionnements quantitatifs (et qualitatifs) majeurs au regard de la réglementation,
- de positionner le curseur quant au niveau d'aléa « assumable » sur la commune en termes de gestion de risque de « débordement du réseau et de ruissellement »
- d'envisager les actions (chiffrées) à mettre en œuvre pour répondre à l'objectif de ce curseur,
- de partager ce constat avec les structures intercommunales voisines (notamment la communauté de communes)
- d'échanger sur la prise en compte des zonages dans les documents d'urbanisme et d'envisager des règlements spécifiques (devoirs des propriétaires, des riverains, sanctions...) sur la commune en matière de gestion des eaux pluviales,
- de préparer, anticiper, prévenir les effets d'évènements pluviométriques majeurs en communiquant sur le risque et en s'organisant pour la mise en sécurité des personnes et des biens.

Pour cela, Monsieur le Maire, propose de lancer une consultation afin que la collectivité dispose d'un véritable schéma directeur.

L'étude est estimée à 130 480 € HT.

Par ailleurs, l'opération peut également faire l'objet d'un accompagnement de la Communauté de communes de Montesquieu mais aussi de l'agence de l'eau selon le plan de financement suivant :

	Taux de participation	
Communauté de	19,16 %	25 000 €
communes de	(50% du plafond de	
Montesquieu	50 000 €)	
Agence de l'eau Adour-	50 %	65 240 €
Garonne		
Mairie de Saucats	30.84 %	40 240 €
TOTAL	100 %	

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Communauté de communes de Montesquieu et auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne au taux le plus élevé possible.

Monsieur Laroche demande s'il y aura un effet hydraulique sur le futur projet du faisan doré (Horizéo). Il s'interroge sur l'opportunité de faire l'étude avant ou après en fonction des rapports.

Monsieur le Maire indique qu'un cabinet est actuellement chargé de l'étude hydraulique sur l'ensemble de l'aire d'étude Horizeo et que l'objectif sur ce site de 2000 hectares est qu'il n'y ait aucun impact, aucune modification hydraulique en dehors du site.

Monsieur Laroche émet des doutes et considère qu'il y aura forcément un impact.

Monsieur le Maire indique que c'est la condition sine qua non et que cela est écrit noir sur blanc notamment lors de la réunion de ce soir à la ruche. Il suggère que l'on pourra demander à notre bureau d'étude d'attendre celle d'Horizeo car notre étude peut-être commencée ailleurs sur le territoire communal.

Madame Giraudeau n'est pas tout à fait d'accord car elle estime que si l'étude est faite avant, cela permettra de percevoir ce qui pourrait poser problème dans le cadre du projet Horizéo.

Monsieur Faure estime quant à lui que cette étude devrait donner des chiffres et qu'il faudra regarder les écarts. Il indique aussi que cette étude servira pour la CAB.

Monsieur Delteil demande quelle sera la durée de l'étude. Monsieur le Maire répond que l'on ne sait pas.

Madame Giraudeau considère qu'il faut un cycle annuel complet pour avoir une vision avec toutes les saisons.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut, à la réflexion, sept à huit mois avec une période haute et une période basse.

Résolution: Après avoir entendu les explications qui précèdent, le Conseil Municipal décide:

➤ **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté de communes de Montesquieu et auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne comme cité cidessus.

Pour : 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Fin de la séance : 19h45